

DÉCLARATION RÉALISÉE AU MINISTÈRE DE LA CULTURE Rencontre avec les professionnels du spectacle vivant

27 AOÛT 2020

Madame la Ministre, Monsieur le Premier ministre,

Nous vous remercions de la rencontre que vous organisez aujourd'hui et saisissons cette occasion pour vous remercier du travail accompli depuis le début de l'épidémie par les équipes du ministère de la Culture, qui ont montré une attention soutenue à nos professions durant toute cette période.

J'en profite pour remercier également nos collègues des syndicats d'employeurs et de salariés, qui n'ont pas non plus ménagé leur peine.

Le SNES, 2e syndicat représentatif du spectacle vivant privé dans toutes les disciplines artistiques, est également totalement investi auprès des pouvoirs publics pour trouver les moyens de sortir de cette crise unique et permettre aux entreprises de passer le cap de cette épidémie.

Septembre n'est pas le moment de la reprise comme nous l'attendions, mais plutôt le moment de toutes les interrogations.

Pouvons-nous réellement reprendre nos activités de manière économiquement viable ?

Nos entreprises sont à genoux, car sans recettes depuis mars 2020, tout comme leurs organisations professionnelles.

Sans un soutien massif des pouvoirs publics, il y a peu d'espoir de survie pour la plupart de nos entreprises qui sont, dans leur très grande majorité, des entreprises artisanales, familiales et qui ont façonné le spectacle vivant d'aujourd'hui dans sa merveilleuse diversité.

Bien évidemment, nous ne demandons qu'une chose, c'est de pouvoir redémarrer nos activités. Cela ne sera possible qu'à condition que les entreprises qui redémarrent soient garanties que leur redémarrage soit viable économiquement.

Vous avez annoncé un apport de l'État de 2 milliards d'euros, que nous saluons.

Pour ce qui nous concerne, le redémarrage aura besoin d'un soutien particulièrement adapté à chacun des secteurs d'activité, théâtral, musical, danse et cirques.

Vous annoncez la fin des distanciations pour les spectacles présentés en zone verte et leur maintien en zone rouge, ce qui signifie que les spectacles présentés dans les zones rouges subiront d'importantes pertes de recettes du fait des distanciations. Vous avez annoncé que les pertes de recettes du fait de la distanciation seraient prises en charge par l'État.

Dans quelle mesure ces pertes financières seront-elles prises en charge ?

Un spectacle qui aurait réalisé en 2019 une recette de 5 millions d'euros transposé en 2020 avec la distanciation bénéficierait-il d'une aide de 1,5 millions pour compenser la perte liée aux mesures de distanciation ?

De plus, nous savons que l'épidémie évolue au fil des jours et que des zones vertes peuvent devenir des zones rouges, ce qui crée une très grande incertitude sur les recettes des spectacles dont dépendent les tournées.

C'est pourquoi, nous souhaitons la mise en place d'un fonds de garantie pour couvrir ce risque de passage de zone verte en zone rouge.

De plus, ce fonds devrait également couvrir le risque lié à l'arrêt de spectacles du fait de la déclaration de cas de Covid-19 au sein des équipes artistiques ou techniques qui accompagnent les spectacles et qui les reçoivent.

Par ailleurs, pour redémarrer, le spectacle vivant requiert une campagne d'information large pour rassurer les publics, car aujourd'hui les réservations ne sont pas au rendez-vous.

Le SNES a mis en place un protocole sanitaire pour lequel il demande une forme d'agrément du ministère de la Culture, afin de rassurer non seulement les publics qui se rendront dans nos spectacles, mais également les artistes et les techniciens.

Ainsi, Madame la Ministre, Monsieur le Premier ministre, le redémarrage de nos entreprises ne pourra se faire que par un soutien économique massif, accompagné des garanties évoquées précédemment ainsi que par une communication nationale en vue de rassurer les publics.

Nous vous remercions de votre écoute.

Jean-Claude LANDE, Président et Philippe CHAPELON, Délégué général

*Le SNES, Syndicat National des Entrepreneurs de Spectacles, **2e syndicat représentatif du spectacle vivant privé**, représente plus de **300 entreprises** : producteurs, entrepreneurs de tournées, compagnies, lieux de spectacles et festivals ; dans toutes les disciplines artistiques : **théâtre, variétés, humour, danse, opéra, musique classique, musiques actuelles, chanson, rock, jazz, cirque, jeune public...***

www.spectacle-snes.org

2/2